

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'AYWAILLE

Vu le Code de Développement territorial, les articles D.I.10 et D.I.17 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM d'AYWAILLE ;

Vu la délibération du conseil communal du 13 juillet actant une nouvelle modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission de Madame Sylvie VERTONGEN en date du 1^{er} juin 2017 de son poste de membre effectif représentant le secteur privé au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a désigné Monsieur Jean-Claude DUMONT, actuel suppléant de Monsieur Jean-Marie DANZE, pour continuer le mandat de Madame VERTONGEN ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article D.I.10 du CoDT et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} - La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'AYWAILLE est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 13 juillet 2017.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre effectif du secteur privé de Madame Sylvie VERTONGEN.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Stéphane VERDAY

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal» :

Effectifs	Suppléants 1
Néda HAVELANGE	Laurent JULIEN
Pascal CARPENTIER	Emmanuel ILLEGEMS
Chloé BREVERS	Marc GILSON


Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Daphné WISLEZ	/
Christine BONESIRE	/
Jean-Claude DUMONT	Philippe MATHIEU
André BOSQUET	/
Charles GOFFINET	/
Jean-Marie DELBOUILLE	Daniel LECLERCQ
Jean-Marie DECLERCQ	Francis LERUTH
Jean-Marie DANZE	/
Robert LERUTH	/

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 12 OCT. 2017


Carlo DI ANTONIO


Certifié conforme à l'original
Anne-Christine PAULIS
Assistante